

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR

Nom de l'employeur			N° d'employeur à la CCQ		
Nom du responsable			Titre		
N°	Rue	N° d'appartement	Ville		
Province	Code postal	N° de téléphone	N° de télécopieur		

2. DEMANDE DE RÉVISION DE PÉNALITÉ

La Commission de la construction du Québec (CCQ) pourrait annuler une pénalité si votre retard a été causé dans le cadre de l'une des situations suivantes, sous réserve que vous fournissiez les pièces justificatives demandées. Veuillez cocher la ou les cases correspondant à votre situation :

<input type="checkbox"/> Action attribuable à la CCQ (ex. : erreur, délai, dysfonctionnement informatique, etc.)	Décrivez cette situation et joignez les documents pertinents :
<input type="checkbox"/> Situation exceptionnelle, indépendante de l'employeur. Indiquez laquelle de ces situations vous concerne :	<input type="checkbox"/> Maladie grave ou accident grave (joignez un certificat médical ou tout autre document pertinent) <input type="checkbox"/> Décès dans la famille immédiate (joignez une copie du certificat de décès ou tout autre document pertinent) <input type="checkbox"/> Interruption du service postal (fournissez l'avis de Postes Canada) <input type="checkbox"/> Catastrophe naturelle, inondation ou incendie (joignez le rapport de police, le rapport de l'assureur ou le rapport d'incendie)
<input type="checkbox"/> Autres situations (ex. : erreur administrative ou situation temporaire particulière relative à l'employeur)	Décrivez cette situation et joignez les documents pertinents :

Décrivez en détail les faits et circonstances justifiant votre demande. Vous devez expliquer en quoi la situation décrite vous a empêché de vous acquitter de vos obligations en lien avec la *Loi R-20* et pourquoi la pénalité facturée devrait être révisée.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

Précisez la ou les périodes visées par votre demande de révision de pénalité :

Période du rapport mensuel	Montant du rapport mensuel	Montant de la pénalité
Période du rapport mensuel	Montant du rapport mensuel	Montant de la pénalité
Période du rapport mensuel	Montant du rapport mensuel	Montant de la pénalité
Période du rapport mensuel	Montant du rapport mensuel	Montant de la pénalité
Période du rapport mensuel	Montant du rapport mensuel	Montant de la pénalité
Période du rapport mensuel	Montant du rapport mensuel	Montant de la pénalité

4. SIGNATURE

Je déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du demandeur ou de la personne responsable de l'entreprise (en majuscules)

N° de téléphone

Signature du demandeur ou de la personne responsable de l'entreprise

Date (AAAA-MM-JJ)

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives par :

- courriel : revision.penalites@ccq.org
- la poste : Commission de la construction du Québec
Direction des ressources financières
Case postale 2000, succ. Chabanel
Montréal (Québec) H2N 0B7

Pour nous joindre :

Communiquez au 514 341-7740, poste 6965, ou sans frais au 1 877 941-7740, poste 6965.

Traitement de la demande :

Les demandes de révision sont généralement traitées à l'intérieur d'un délai de 30 jours.